

## Pétition pour la réforme du permis de chasser

\*\*\*

**Parlementaires, futurs élus, président(e) et ministres  
REFORMEZ LE PERMIS DE CHASSER**



**Lien vers la pétition :**

<https://www.mesopinions.com/petition/animaux/securite-celle-environnement-petition-reforme-permis/175917>

**La Chasse c'est 3050 blessés déclarés et 403 morts en 20 ans.**

Blessés déclarés, car selon les chiffres de fédérations de gardes chasse particuliers, 85% des incidents et blessures infligés par un acte de chasse ne seraient pas déclarés

**Le gouvernement de Wallonie a entrepris les démarches pour que le permis de chasser français ne soit plus reconnu en Belgique.**

Le gouvernement remet en cause cette validation estimant que notre permis de chasser national ne présentait pas les garanties de formation et de sécurité minimum pour exercer la chasse sur son territoire.

**L'AOC - l'Alliance des Opposants à la Chasse- interpelle les élus et le futur gouvernement, et propose.**

Comment obtient on le permis de chasser en France ?

### **Prenons un exemple.**

J'ai 16 ans et, vu mon âge, je peux donc légalement, et je veux, devenir chasseur. Je m'inscris à la journée de formation si je ne l'ai déjà fait car je peux en bénéficier à partir de 15 ans, et je me procure le livret semblable à celui destiné à la préparation au permis de conduire que j'étudierai.

Si j'ai été un citoyen respectueux je n'ai jamais tenu d'arme.

A cette journée de formation, une demi journée est consacrée à la théorie, connaissance de la faune, particulièrement du gibier et à la législation. L'après midi c'est la découverte des armes et le tir.

Je passe l'examen qui se déroule durant une journée.

L'examen théorique : 10 questions sur la connaissance de la chasse, de la faune, la législation, la sécurité par des réponses à choix multiple que je coche parmi les réponses proposées. Idem en regardant des diapositives traitant des races de chiens, des espèces protégées ...etc, **ceci en environ 20 mn.**

L'examen pratique : sur un parcours spécialement aménagé comportant deux pas de tir, il ne faut pas faire de faute de sécurité mettant en danger les personnes ou les biens en tirant (y sont disposés maison et véhicules vers lesquels il ne faut pas tirer) ni en transportant son arme.

Au premier pas, tir sur 4 pigeons d'argile de couleurs : rouges espèce protégée, verts espèce chassable.

Second pas, tir sur cible mouvante sanglier en configuration de battue. **Ceci en environ ¼ d'heure.**

**Il n'est tenu aucun compte de la précision des tirs.**

**J'ai 16 ans, j'ai mon permis (taux de réussite avoisinant les 90 %) j'ai l'expérience d'une paire d'heures de maniement des armes, je vais dans une armurerie me procurer une carabine et les munitions, qui sont militaires et létales à plusieurs kilomètres, ce sont des armes de guerre...et à moi la Nature.**

Ceci n'est pas sérieux, et la proposition de la Fédération de chasse, de remise à niveau pour la sécurité, tous les 10 ans, est particulièrement insuffisante et inadaptée.

**Pour participer à notre sécurisation  
et à celle de notre environnement, voici,  
INSPIREE DES LEGISLATIONS DE PLUSIEURS PAYS EUROPEENS,  
la PROPOSITION DE L'AOC :**

**Que les formations, théorique et pratique, soient dispensées par des organismes agréés indépendants, durent trois mois minimum par périodes d'une semaine, et portent sur la législation, la faune sauvage et sa protection, le fonctionnement des écosystèmes, la zoobiologie et le rôle des espèces dans**

leur milieu, les règles d'hygiène concernant le gibier abattu, la connaissance et l'usage des armes, dont la sécurité.

### **Que le diplôme de chasseur soit délivré :**

**Aux personnes âgées de plus de dix huit ans**, âge de la majorité pénale (en dessous de 18 ans, l'auteur d'une infraction ne peut pas être sanctionné comme un adulte et donc l'autoriser à utiliser une arme létale est une aberration).

**Après avoir réussi un examen** comportant une **partie écrite** permettant de vérifier le niveau des connaissances du candidat dans les domaines étudiés ainsi qu'une partie à la fois orale et pratique.

**La Pratique :** dans un parcours de chasse, réussir sur 5 tirs ball-trap une moyenne de 3 fois sur 5 et placer 3 balles sur 5 dans le centre d'une cible au niveau des organes vitaux, sur 5 silhouettes d'animaux en mouvement.

**L'Oral,** répondre de manière jugée satisfaisante, à 100 questions posées par un jury de quatre personnes indépendantes du candidat, issues des organismes de formation. (durée environ 1h)

**les performances insuffisantes dans l'épreuve de tir ne peuvent pas être compensées par de bons résultats dans d'autres matières.**

**Le permis est délivré pour 3 ans et peut être renouvelé en l'absence d'infraction, et** après épreuves de contrôles : médical, des connaissances, et après de nouvelles épreuves de tirs.

<p><b>De manière subsidiaire :</b> introduire dans le livret de formation : « <b>boire ou chasser un choix obligé</b> » et traduire cette obligation dans la loi, sur le modèle de la conduite automobile.</p>
--

### **CHASSE à L'ARC**



**La flèche tue par hémorragie**, même touché à un organe vital, un mammifère met en moyenne 30 mn pour mourir, certains agonisent plusieurs jours, la moitié des animaux blessés ne sont pas retrouvés.

Interdite en France jusqu'en 1995, année où Michel Barnier l'autorise.

**Le permis de chasser à l'arc, en France, est une formalité sans examen.**

Il suffit de participer à une journée de formation gratuite, formation théorique le matin, en salle, et pratique l'après midi. A l'issue de cette journée il est délivré une « attestation de participation à la formation chasse à l'arc » permettant de chasser à l'arc. (*source fédération des chasseurs*).

Une seule condition pour la pratiquer : être titulaire du permis de chasser validé.

**En Alaska, il faut planter 3 flèches sur 5 dans un organe vital tracé sur une silhouette d'animal en mouvement à 27 mètres (30 pieds). Taux de réussite : 8,9 % dans ce pays.**

**Dans l'attente des jours heureux d'une France sans chasse ni piégeages létaux, que nous réclamons, L'AOC DEMANDE à ce que le permis de chasser à L'ARC réponde aux mêmes exigences qu'en Alaska.**

Le président de l'Alliance des Opposants à la Chasse.

Contact : 06 09 61 51 91

[contact@opposantschasse.org](mailto:contact@opposantschasse.org)



**Alliance des Opposants à la Chasse**

L'association qui fédère structures morales et adhérents individuels

<https://alliance.opposantschasse.org>  
[president.opposantschasse@gmail.com](mailto:president.opposantschasse@gmail.com)  
 Association de membres individuels et de structures morales.

ASSOCIATIONS ADHÉRENTES :

- AGIR POUR LA QUIÉTUDE DE LA VIE SAUVAGE
- COMBACTIVIS
- COLLECTIF pour un DIMANCHE sans CHASSE 950 structures signataires
- RESPECTONS
- LA GRIÈRE
- CONVENTION Vie et Nature
- CRAC Europe
- FONDATION BOURDON
- LOVE FOR THE BIRD
- ASSOCIATION Sentinelle et Clés en Océan
- OISEAUX NATURE
- OLIKOS KAT BIOS
- SEA SHEPHERD
- VIDA
- FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT AUVERGNE RHONE ALPES
- SENTINELLES ETHIQUE ANIMAL
- MART
- COMPAGNIE Collectif CHATS
- ROOLF EYES
- ETHICS FOR ANIMALS
- CAMPAIGN AGAINST CANNED HUNTING
- patct
- VOIX LOUPS
- FORESTS FROM FARMS
- FOREST SHEPHERD